

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPVI 161

2011 DJS 303

2011 DAC 698 Subvention et convention avec l'association Permis de Vivre la Ville (17e)

**Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Bruno JULLIARD et
M. Christophe GIRARD, rapporteurs.**

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté le 27 mars 2007, et l'avenant n°1, voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Permis de Vivre la Ville ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission, Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission, M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission, et M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 15.000 euros est accordée à l'association Permis de Vivre la Ville (9145/X06886), pour des ateliers « mon quartier bouge ». M. le Maire est autorisé à signer une convention pour les projets correspondants.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- Sur les crédits de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration pour 4.000 euros au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne VF15001 « Provision pour subventions aux associations oeuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (2011_02622),
- Sur les crédits de la Mission Intégration au titre de lutte contre les discriminations pour 4.500 euros au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris. (2011_05231),
- Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour 2.500 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - rubrique 422 - ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Jeunesse » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (2011_02624),
- Sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles pour 4.000 euros au chapitre 65 - nature 6574 - rubrique 33 - ligne VF40004 - "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (2011_05626).